



Assemblée générale

UN LIBRARY

OCT - 8 1979

UN/SA COLLECTION

Distr.
GÉNÉRALE

A/34/533
2 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Trente-quatrième session
Points 12, 55 et 56 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Note verbale datée du 29 septembre 1979, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur, en sa qualité de Président du Groupe des 77 à New York, de lui communiquer, ci-joint, le texte de la Déclaration adoptée le 29 septembre 1979 par les Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77.

Conformément à une décision adoptée à la réunion des Ministres des affaires étrangères, le représentant permanent a l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte de la Déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 12, 55 et 56 de l'ordre du jour.

ANNEXE

Projet de déclaration des Ministres des affaires étrangères
du Groupe des 77

Les Ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77 ont tenu leur troisième réunion à New York du 27 au 29 septembre 1979 et ont publié la Déclaration ci-après :

1. Les Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, réunis à un moment particulièrement critique de l'évolution de la situation économique internationale et des négociations avec les pays développés, notent avec une préoccupation profonde l'aggravation des tendances négatives qui se manifestent dans les relations économiques internationales et ont des conséquences de plus en plus néfastes pour les pays en développement.

2. Les Ministres estiment que l'économie mondiale traverse à l'heure actuelle la crise la plus grave depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Cette crise est attribuable à l'inadaptation foncière des structures et au déséquilibre fondamental de l'économie mondiale comme le démontrent l'inaptitude des pays développés à remédier à leurs déséquilibres internes et leur refus de reconnaître les droits des pays en développement dans les relations économiques internationales. Les Ministres soulignent que cette crise est aussi due à l'injustice prévalant dans les relations économiques internationales, qui reposent sur l'inégalité.

3. Les décisions et mesures de principe spéciales prises par les pays développés n'ont dès lors pas suffi à résoudre leurs problèmes et ont aggravé ceux des pays en développement. Ainsi, les mesures protectionnistes qu'ont adoptées les pays ou groupes de pays développés et qui, dans certains cas, ont été encore renforcées au cours de cette année, ont accentué le déséquilibre du commerce mondial et du système monétaire et financier international et ont porté préjudice non seulement à l'économie des pays développés eux-mêmes, mais aussi et surtout à celle des pays en développement.

4. Les Ministres notent avec une profonde préoccupation qu'en imposant aux pays en développement des sacrifices disproportionnés pour s'adapter à l'économie mondiale, ces mesures et d'autres, ont aggravé encore davantage la situation de ces pays. Non seulement les problèmes qu'ils connaissent depuis longtemps en ce qui concerne notamment le commerce, les produits de base, les capitaux, le financement et la technologie - problèmes sur lesquels les Ministres ont attiré l'attention de la communauté internationale dans leurs Déclarations précédentes - n'ont pas disparu mais, dans bien des cas, ils se sont accentués. Loin d'aider effectivement à les résoudre, les pays développés, dans le but de semer la division et la discorde parmi les pays en développement et de perpétuer le statu quo, réclament

/...

l'application de notions nouvelles, telles que l'accès aux approvisionnements, la gradualité, la sélectivité, la mise en oeuvre d'une "stratégie globale de satisfaction des besoins essentiels" et la différenciation. Les Ministres estiment que l'introduction de ces notions nouvelles, outre qu'elle fausserait le sens de la coopération, conduirait la communauté internationale à détourner son attention des vrais problèmes économiques internationaux et des négociations visant l'instauration du nouvel ordre économique international et fausserait les priorités du développement national. Les Ministres sont convaincus que de telles notions vont à l'encontre des aspirations, de l'unité et de la solidarité des pays en développement et c'est pourquoi ils les rejettent.

5. Les Ministres considèrent que le système économique international actuel demeure impropre à apporter un appui suffisant et équitable au développement des pays en développement, à permettre à ces derniers de participer réellement à la prise de décisions sur le plan international ou à garantir le bon fonctionnement de l'économie mondiale.

6. Les Ministres notent avec satisfaction les accords conclus à la Conférence sur la science et la technique au service du développement en ce qui concerne certaines questions, en particulier les questions institutionnelles et financières. Toutefois, ils déplorent l'absence de décisions sur d'autres questions importantes. Ils estiment en outre que le dialogue que les pays en développement ont tant cherché à établir avec les pays développés dans la plupart des autres instances internationales en vue de parvenir, conformément aux objectifs du nouvel ordre économique international, à trouver des solutions réelles aux déséquilibres qui caractérisent les relations économiques mondiales et le cadre institutionnel international s'est heurté, à leur regret, à une forte résistance de la part de la majorité des pays développés. Les négociations engagées dans ces instances au cours de cette année n'ont donc pas donné de résultats satisfaisants qui soient à la mesure des problèmes, à cause de l'attitude négative de la plupart des pays développés. Les Ministres se montrent désappointés par l'issue de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les travaux du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 ont, jusqu'à présent, donné des résultats modestes. Le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement n'a pas été en mesure de faire de progrès, car les pays développés ont observé une attitude dilatoire, signe qu'ils refusent de prendre des engagements fermes pour favoriser le développement des pays en développement dans les années 80. Les négociations commerciales multilatérales ont pris fin sans que les pays en développement aient pu y participer pleinement et en retirer les avantages équitables que prévoyait la Déclaration de Tokyo. Les Ministres constatent avec une préoccupation profonde un durcissement de la position des pays avancés et notent chez eux une attitude de plus en plus égocentriste qui, si elle devait persister, risquerait de porter gravement atteinte à la coopération économique internationale.

7. Les Ministres prennent note avec satisfaction des observations et recommandations touchant les problèmes d'ordre économique formulées lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à La Havane.

8. Malgré l'impasse où se trouvent actuellement les négociations, les Ministres réaffirment que les pays en développement demeurent disposés à maintenir avec les pays développés un dialogue authentique, axé sur l'action, qui repose sur les principes et les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international ainsi que dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et viserait à apporter des changements structurels aux relations économiques internationales. Les pays développés devraient, dans ce cadre, reconnaître non seulement qu'une véritable interdépendance des nations est nécessaire, mais aussi que toutes les questions sont liées et qu'il faut progresser simultanément sur divers fronts. Ils devraient reconnaître également que la crise économique a des conséquences pour le monde entier et qu'il faut donc que tous les pays participent pleinement, et au même titre, à la recherche de solutions aux problèmes économiques internationaux.

9. Tout en demandant d'urgence la restructuration fondamentale du cadre institutionnel actuel des négociations économiques internationales pour permettre la participation réelle de tous les Etats à la prise de décisions sur un pied d'égalité, les Ministres réaffirment fermement que le système des Nations Unies est le seul cadre dans lequel toutes les négociations de caractère mondial qui touchent à l'instauration du nouvel ordre économique international devraient se dérouler. A cet égard, ils soulignent le rôle central de l'Assemblée générale, organe suprême du système des Nations Unies dans les domaines économique et social.

10. Les Ministres renouvellent la proposition que le Groupe des 77 a présentée à la dernière réunion du Comité plénier en se fondant sur les recommandations de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tendant à entamer, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, une série de négociations mondiales sur la coopération économique internationale pour le développement auxquelles tous les Etats participeraient pleinement et qui se dérouleraient dans des délais précis. Ils réaffirment, en particulier, que les pays en développement sont convaincus que ces négociations devraient être consacrées à la recherche de mesures concrètes et permettre d'étudier simultanément d'une façon intégrée les grands problèmes qui se posent dans divers domaines : matières premières, énergie, commerce, développement, capitaux et financement. Ils soulignent que ces négociations ne devraient pas entraîner d'interruption des négociations dans d'autres instances des Nations Unies, mais devraient au contraire les étayer et en tirer parti. Les Ministres soulignent également que le Comité plénier devrait jouer le rôle de comité préparatoire et présenter à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980 un rapport final contenant des recommandations visant l'organisation des

négociations mondiales. Ils croient en outre que ces négociations devraient apporter une contribution notable à la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Les Ministres lancent un appel aux pays développés pour qu'ils répondent de façon positive et constructive à cette proposition, afin que l'Assemblée générale puisse l'adopter à sa trente-quatrième session, étant entendu que pour que les négociations proposées aboutissent il faudra essentiellement que ces pays s'engagent à entamer des négociations sincères en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international.

11. Les Ministres rappellent qu'à la suite d'une proposition du Groupe des 77, l'Assemblée générale a décidé de tenir une session extraordinaire en 1980. Ils insistent sur la nécessité d'évaluer, à cette session, les progrès réalisés dans les diverses instances des Nations Unies en vue d'instaurer le nouvel ordre économique international, et la nécessité de prendre en fonction de cette évaluation les mesures voulues pour accélérer le développement des pays en développement et promouvoir la coopération économique internationale. Les Ministres estiment qu'à sa prochaine session extraordinaire, l'Assemblée générale devrait adopter la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Elle devrait également, à cette même session, entamer la série de négociations mondiales sur la coopération économique internationale pour le développement proposée par le Groupe des 77.

12. Les Ministres considèrent que la gravité des problèmes fondamentaux d'ordre structurel et économique auxquels se heurtent les pays les moins développés appelle l'adoption de mesures supplémentaires extraordinaires conçues spécialement pour faire partie intégrante du nouvel ordre économique international. A cet égard, les Ministres invitent la communauté internationale à appliquer intégralement le nouveau programme global d'action en faveur des pays les moins avancés, adopté à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

13. Les Ministres estiment qu'il est également nécessaire de prendre des mesures concrètes pour résoudre les problèmes économiques auxquels se heurtent les pays en développement sans littoral ou insulaires en raison de leurs handicaps ainsi que les pays les plus gravement touchés. A cet égard, ils invitent la communauté internationale à appliquer les résolutions et décisions adoptées en faveur de ces catégories de pays par les divers organismes des Nations Unies, y compris les résolutions adoptées à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

14. Les Ministres réaffirment le droit inaliénable des pays en développement à la souveraineté intégrale et permanente sur leurs ressources naturelles et sur toutes leurs activités économiques, y compris le droit d'effectuer des nationalisations conformément à leur législation nationale. Par ailleurs, ayant

présents à l'esprit certains faits récents, ils réaffirment l'engagement pris par les pays en développement de condamner, rejeter et repousser toutes les menaces quelles qu'elles soient, y compris toutes menaces militaires, mesures coercitives et politiques et pratiques économiques discriminatoires dont usent, directement ou indirectement, les pays développés à l'encontre de certains pays ou groupes de pays en développement.

15. Les Ministres réaffirment la ferme conviction qu'il faut encore que tous les membres de la communauté internationale prennent d'urgence, à titre individuel et collectif, des mesures plus énergiques et plus concrètes pour éliminer sans tarder les obstacles majeurs à l'émancipation économique des pays en développement que sont le colonialisme, l'impérialisme, le néo-colonialisme, l'ingérence dans les affaires intérieures, l'apartheid, le racisme, la discrimination raciale ainsi que toutes les formes d'agression, d'occupation, de domination, d'hégémonie, d'expansion et d'exploitation étrangères. Ils rappellent à nouveau avec insistance qu'il incombe à tous les Etats de fournir aux pays, territoires et peuples qui sont encore victimes de ces pratiques ou qui en subissent les conséquences, un appui et une assistance réels afin qu'ils puissent recouvrer leur souveraineté nationale, leur intégrité territoriale et tous leurs autres droits inaliénables et fondamentaux, y compris le droit à l'autodétermination et accéder à l'indépendance, et afin de promouvoir le développement et la coopération, la paix et la sécurité internationales. Ils prient instamment tous les pays de s'abstenir d'encourager ou de promouvoir de quelque manière que ce soit tout investissement ou activité économique ayant un but commercial, toute exploitation de ressources ou tout investissement à caractère économique dans les territoires soumis aux pratiques susmentionnées ou de prendre une part quelconque à l'une ou l'autre de ces activités. Les Ministres réaffirment leur appui indéfectible à la lutte héroïque que mènent les peuples de la Namibie, du Zimbabwe, de l'Afrique du Sud, de la Palestine et des territoires arabes occupés pour obtenir leur libération et pour recouvrer le contrôle réel de leurs ressources naturelles et de leurs activités économiques. Les Ministres ont également déclaré leur solidarité avec les Etats de première ligne qui, en raison de l'appui qu'ils apportent aux mouvements de libération d'Afrique australe subissent les agressions militaires des régimes racistes.

16. Les Ministres réaffirment l'unité de buts et d'aspirations des pays membres du Groupe des 77 ainsi que l'identité de leurs intérêts fondamentaux. A cet égard, ils notent avec satisfaction que la solidarité et l'unité du Groupe se sont renforcés en dépit des pressions de forces externes acharnées à le diviser. Etant donné la gravité des problèmes auxquels les pays en développement font face, il leur apparaît vital de renforcer et de développer davantage leur unité et leur solidarité, ce qui leur permettra de jouer un rôle encore plus important dans les négociations économiques internationales.

17. Les Ministres soulignent donc l'intérêt vital des initiatives prises par les pays membre du Groupe des 77 pour accélérer le développement et la transformation de leur économie en renforçant leur coopération économique et technique mutuelle, selon le principe de l'autonomie collective. Ces initiatives sont, entre autres, les suivantes : coopération en matière d'approvisionnement en produits primaires et produits de base exportables; participation à des projets communs à plusieurs pays en développement en vue de doter les secteurs clés de ces pays d'une capacité de production et de traitement; organisation collective de la recherche-développement dans des domaines fondamentaux, sur la base de la participation au financement et aux résultats; accroissement de l'aide financière mutuelle entre pays en développement; orientation d'une part croissante des fonds investis à l'étranger par les pays en développement vers d'autres pays en développement. Les pays en développement bénéficiaires sont instamment priés de prendre, dans le cadre de leurs politiques et de leurs législations nationales, des mesures visant à garantir la sécurité des investissements d'autres pays en développement et de faire bénéficier ces investissements d'un régime privilégié. Les Ministres considèrent que plus le Groupe des 77 se renforcera, plus l'ensemble des pays en développement accroîtra son pouvoir de négociation et sera à même de faire contrepoids dans les négociations commerciales, ce dont ils reconnaissent la nécessité. Ils réaffirment que cette capacité de faire contrepoids est fonction du degré d'autonomie, individuelle et collective, atteint par les pays en développement et que l'autonomie collective repose sur le resserrement des liens et le renforcement de la coopération économique entre ces mêmes pays. Aussi les Ministres réaffirment-ils la ferme intention de leurs gouvernements respectifs d'accorder la priorité suprême à l'application, en tant qu'élément essentiel de l'instauration du nouvel ordre économique international, des programmes de coopération économique et technique mutuelle, sur la base, notamment, de la Déclaration et du Plan d'action de Manille, du Programme de Mexico, du Plan d'action de Buenos Aires et du Programme d'action d'Arusha.

18. Les Ministres prennent note avec satisfaction des principes directeurs touchant le renforcement de l'autonomie collective entre pays en développement, adoptés à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à La Havane (Cuba), principes dont l'application contribuerait considérablement au renforcement de la solidarité des pays en développement qui permettrait la réalisation prompte et effective des objectifs du développement économique et social des pays en développement par le biais de l'instauration du nouvel ordre économique international.
